

**Assemblée générale**

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Première Commission**16^e** séance plénière

Lundi 7 juin 2021, à 12 h 40

New York

Président : M. Santos Maraver. (Espagne)

La séance est ouverte à 12 h 40.

Point 5 de l'ordre du jour**Élection des bureaux des grandes commissions****Élection du Président et du Bureau de la Première Commission**

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément aux articles 99 a) et 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la présente séance a été convoquée pour élire le Président et les autres membres du Bureau de la Première Commission pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

Nous allons commencer par l'élection du Président de la Première Commission pour la prochaine session, la soixante-seizième. Les membres se souviendront que, conformément à la résolution 72/313, du 17 septembre 2018, qui a établi l'ordre de roulement à la présidence des grandes commissions de la soixante-quatorzième à la quatre-vingt-troisième sessions, le Président de la Première Commission pour la soixante-seizième session doit être désigné par le Groupe des États d'Afrique. À cet égard, je crois comprendre que le Groupe a convenu de nommer de S. E. l'Ambassadeur Omar Hilale, du Maroc, candidat au poste de Président de la Première Commission pour la soixante-seizième session.

L'Ambassadeur Hilale est un diplomate accompli de son pays, puisqu'il est Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis avril 2014. Avant son affectation actuelle, il était Représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève depuis novembre 2008. L'Ambassadeur Hilale a une expérience solide et éprouvée dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Au cours de sa longue carrière diplomatique, l'Ambassadeur Hilale a exercé des fonctions importantes tel que Président de la session de 2004 de la Conférence du désarmement, Président du groupe de négociation sur les armes radiologiques en 1988, Coordonnateur sur les armes chimiques pour le groupe des 21 États non alignés membres de la Conférence du désarmement, Chef de la délégation marocaine au Comité international d'experts juridiques sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques en 1993, membre de la délégation de son pays à chaque Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue depuis 1985, et membre de la délégation de son pays à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1988.

L'Ambassadeur Hilale a précédemment été Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et de la coopération à Rabat de 2005 à 2008, Représentant

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève de 2001 à 2005, et Ambassadeur en Indonésie, à Singapour, en Australie et en Nouvelle-Zélande de 1996 à 2001.

M. Hilale a également occupé plusieurs postes au Ministère marocain des affaires étrangères, notamment celui de Ministre plénipotentiaire et de membre du Cabinet du Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération de 1993 à 1996. De 1991 à 1993, il a dirigé le service du Ministère des affaires étrangères et de la coopération chargé des relations avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les organisations internationales. Entré au Ministère marocain des affaires étrangères en 1974, il fut Ambassadeur adjoint au Libéria, à Monrovia, de 1979 à 1980 et a également été en poste à Addis-Abeba et à Alger.

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat du Groupe des États d'Afrique, puis-je considérer que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à la pratique établie, la Première Commission décide de ne pas procéder à un scrutin secret et de déclarer l'Ambassadeur Omar Hilale, du Maroc, élu par acclamation Président de la Première Commission pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je déclare donc l'Ambassadeur Omar Hilale, du Maroc, élu par acclamation à la présidence de la Première Commission pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Au nom de toutes les délégations, je félicite chaleureusement l'Ambassadeur Hilale de son élection. Je suis certain qu'il pourra compter sur l'appui et la coopération de toutes les délégations dans l'accomplissement de son mandat à la tête des travaux de la Première Commission tout au long de la soixante-seizième session.

Nous allons maintenant procéder à l'élection des autres membres du Bureau de la Première Commission pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, en commençant par les Vice-Présidents. J'ai le plaisir de présenter à la Commission les candidatures suivantes.

Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a approuvé la candidature de M. Amir Hamzah Bin Mohd Nasir, Premier Secrétaire de la Mission permanente de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et le Groupe des États d'Europe orientale, celle

de M. Saša Milanović, Premier Secrétaire de la Mission permanente de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de l'article 103 du Règlement intérieur et rappelant le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, puis-je considérer que la Commission décide de ne pas procéder au scrutin secret et de déclarer les candidats élus par acclamation ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Pour le poste de rapporteur, le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé la candidature de Mme Sanna Leena Orava, Première Secrétaire de la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies. Puis-je considérer que la Commission souhaite élire par acclamation M^{me} Sanna Leena Orava, Rapporteuse de la Première Commission pour sa soixante-seizième session ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom de la Commission, je tiens à féliciter chaleureusement M. Amir Hamzah Bin Mohd Nasir, de la Malaisie, et M. Saša Milanović, de la Bosnie-Herzégovine, de leur élection en tant que Vice-Présidents de la Première Commission, ainsi que M^{me} Sanna Leena Orava, de la Finlande, de son élection comme Rapporteuse.

En ce qui concerne le poste restant à pourvoir parmi le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Commission procédera à l'élection dès qu'elle recevra notification de la part du Groupe concerné.

Je donne maintenant la parole au futur Président de la Première Commission à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, S. E. l'Ambassadeur Omar Hilale.

M. Hilale (Maroc) : Qu'il me soit permis, à l'occasion de mon élection en tant que Président de la Première Commission pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, d'adresser mes vifs remerciements au Groupe des États d'Afrique, qui m'a désigné en son nom, ainsi qu'aux Membres de l'Organisation des Nations Unies pour la confiance qu'ils ont placée en ma modeste personne et à l'endroit de mon pays, le Royaume du Maroc.

Je tiens à féliciter tous les membres du Bureau élus à cette séance, avec lesquels je me réjouis de collaborer étroitement très prochainement. Je voudrais également saluer S. E. l'Ambassadeur d'Espagne, mon cher

ami Agustín Santos Maraver, Président de la Première Commission, ainsi que les membres du Bureau pour l'excellent professionnalisme dont ils ont fait preuve pour diriger les travaux de la Première Commission durant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

La soixante-seizième session de l'Assemblée générale sera particulière à plusieurs égards. Elle s'ouvrira dans un contexte international difficile, marqué par la détérioration de la sécurité internationale, l'exacerbation de la menace terroriste et la recrudescence inédite d'un lot de défis, anciens et nouveaux, à l'édifice de la paix et de la sécurité internationales, en particulier l'architecture globale de désarmement et de non-prolifération. Elle survient également sous le signe des effets de la pandémie, notamment sur les délibérations et les méthodes de travail de l'Organisation des Nations Unies et de ses importants organes comme la Première Commission.

Cette configuration globale exceptionnelle, plus volatile que lors de la création de l'Organisation, n'a pas épargné le régime international de désarmement et de non-prolifération, qu'il a mis à rude épreuve, et ce à un moment charnière, qui appelle à consentir des efforts renouvelés et intensifiés aussi bien pour sauvegarder et solidifier les acquis d'importants instruments internationaux incontournables tel que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires que pour continuer à déployer des efforts multilatéraux en vue d'étoffer le régime actuel de désarmement et de non-prolifération, et de parfaire ainsi notre aptitude à protéger les générations futures et l'environnement des désastres des armes de destruction massive.

C'est dans ce cadre que le rôle et le travail de la Première Commission trouvent toute leur pertinence, aujourd'hui plus que jamais. Conscient de l'ampleur de la tâche, le Royaume du Maroc s'est, de tout

temps, et conformément aux hautes instructions de S. M. le Roi Mohamed VI, résolument engagé en faveur des objectifs de désarmement, de non-prolifération et pour la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour conclure, je voudrais dire qu'à cet égard, le Maroc reste fermement convaincu que seuls la diplomatie, le dialogue et la négociation peuvent consacrer le principe du règlement pacifique des différends, garantir une paix pérenne et refaire triompher les valeurs du multilatéralisme et du consensus.

Le Président (parle en espagnol) : Je remercie mon cher ami S. E. l'Ambassadeur Hilale pour sa déclaration, et je lui souhaite plein succès à la tête de la Première Commission.

Avant de lever la séance, je voudrais, au nom de toutes les délégations, remercier tous les membres du Bureau de la Première Commission à la soixante-quinzième session, en particulier les Vice-Présidents, M. Bassem Hassan, de l'Égypte, M. Ariel Penaranda, des Philippines, et M^{me} Corina-Cristina Lefter, de la Roumanie, ainsi que la Rapporteuse, M^{me} María del Rosario Estrada Girón, du Guatemala, pour leur contribution remarquable au succès des travaux de la Commission dans les circonstances sans précédent et extraordinaires provoquées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Il convient aussi de remercier de son appui le Secrétariat de la Première Commission, sous la direction de M^{me} Sonia Elliott. Je saisis également cette occasion pour remercier une nouvelle fois chaleureusement toutes les délégations de leur appui et de leur coopération tout au long de mon mandat à la présidence de la Première Commission à sa soixante-quinzième session singulière et inédite, que nous avons tenue pendant la pandémie.

La séance est levée à 12 h 50.